



INFIRMIERES

Responsabilités croissantes

Salaire en baisse constante !

Salaire de base d'une Infirmière en début de carrière

→ 1986 : Supérieur de **23,9%** par rapport au SMIC.

→ 2005 : Supérieur de **17,7%** par rapport au SMIC.

→ 2009 : Supérieur de **11%** par rapport au SMIC.

→ 2012 : Salaire de base à hauteur du SMIC
Ou **Salaire Minimum Infirmier Consternant**

**Quelle est la Valeur de la Catégorie A
promise généreusement par Nicolas S....?**

A l'ouverture des négociations du 10 Septembre, le Ministère propose pour la Fonction Publique

- Une augmentation « royale » de 15 €/mois environ
- Le maintien de la prime de nuit horaire à 1,07 €
- Le maintien de la prime de Dimanches et fériés à 46 €

Et que penser de l'appel à bénévolat, envisagé par quelques têtes pensantes pour vacciner à la chaîne...

NI NONNES, NI BONNES, NI CONNES...

Le slogan de 1988 est toujours d'actualité !!!

Coordination Nationale Infirmière

☎ 04 91 74 50 70 / 📠 04 91 74 61 47

coord-nat-inf@hotmail.fr

www.coordination-nationale-infirmiere.org